MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1269

2 septembre 2002

SOMMAIRE

Archis, S.à r.l	Incosol Capital S.A., Luxembourg	60871
Backes Electricité, S.à r.l., Mertert 60883	Incosol Capital S.A., Luxembourg	60871
Bucomex, S.à r.l., Leudelange 60898	Incosol Capital S.A., Luxembourg	60871
Bucomex, S.à r.l., Leudelange 60898	Incosol Capital S.A., Luxembourg	60872
Business Architecs International (Succursale) S.A.,	Incovest S.A., Luxembourg	60886
Luxembourg 60888	Incovest S.A., Luxembourg	60886
Business Architecs International (Succursale) S.A.,	Industrial and Commercial Bank of China Luxem-	
Luxembourg 60888	bourg Branch S.A., Luxembourg	60882
Caffé Centrale, S.à r.l	Internationale Projektenwicklungsgesellschaft	
Caloocan Holding S.A., Luxembourg 60880	A.G., Luxembourg	60884
Celfloor S.A., Luxembourg 60892	Internationale Projektenwicklungsgesellschaft	
Compagnie des Huiles Alimentaires S.A., Luxem-	A.G., Luxembourg	60884
bourg 60895	Intesa Luxembourg Fund, Sicav, Luxembourg	60879
Dynamic Systems S.A., Luxembourg 60879	Leakey Holding S.A., Luxembourg	60879
East West European Staffing S.A., Luxembourg 60905	Lour Firgm S.A., Luxembourg	60870
Euro 92 S.A., Luxembourg 60881	Lumi Elec, S.à r.l	60897
Euro 92 S.A., Luxembourg 60881	Lux Paris, S.à r.l	60896
Eurobridge, Sicav, Luxembourg 60877	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	60891
European Dynamics Luxembourg S.A., Luxem-	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	60891
bourg	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	60891
FG Associés S.A., Luxembourg 60874	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	60891
Fish Center, S.à r.l 60897	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	60892
GAM S.A., Luxembourg	Maya Quetzal, S.à r.l	60902
GAM S.A., Luxembourg	Mectex S.A., Luxembourg	60900
Garage Castermans, S.à r.l., Rollingen/Mersch 60890	Media International Holding S.A., Luxembourg	60903
Genacap Holding S.A., Luxembourg 60899	Media International Holding S.A., Luxembourg	60903
GestLB, S.à r.l., Bascharage 60890	Media International Holding S.A., Luxembourg	60903
Giudirmat Holding S.A., Luxembourg 60869	Media International Holding S.A., Luxembourg	60903
IGLS Invest S.A., Luxembourg 60890	Mediterraneo, S.à r.l	60896
IGLS Invest S.A., Luxembourg 60890	Melusine S.A., Luxembourg	60873
Immo-Sunshine S.A	Modica Investments S.A., Luxembourg	60873
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60867	Mominvest S.A., Luxembourg	60875
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60867	N.C., S.à r.l., Luxembourg	60888
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60867	Narol Investments S.A., Luxembourg	60875
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60867	Nei Immo-Gérances, S.à r.l., Luxembourg	60886
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60868	Neurath S.A., Luxembourg	60885
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60868	Neurath S.A., Luxembourg	60885
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60870	New Trading, S.à r.l	60900
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60870	Nicolas Charlier International, S.à r.l., Luxem-	
Incosol Capital S.A., Luxembourg 60871	bourg	60872

	10001		/007/
O.R. & B Consulting S.A., Luxembourg	60894	Press Cargo International S.A., Luxembourg	
Obélisque S.A., Luxembourg	60882	Pyramide Atalante S.A., Luxembourg	60887
Obélisque S.A., Luxembourg	60882	Pyramide Atalante S.A., Luxembourg	60887
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxem-		Quick Wash, S.à r.l	60894
bourg	60901	Reno de Medici International S.A., Luxembourg	
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxem-		Reno de Medici International S.A., Luxembourg	60866
bourg	60901	Romus S.A., Luxembourg	60885
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxem-		S.D.E.T. S.A., Luxembourg	60872
bourg	60901	Schwerin S.A., Luxembourg	60876
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxem-		Secret Garden, S.à r.l	60894
bourg	60901	Sign Holding S.A., Luxembourg	60876
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxem-		Simtech S.A., Berchem	60891
bourg	60901	Simtech S.A., Berchem	60891
Oxymeter Luxembourg S.A	60904	Société Financière de Participations Immobilières	
Paoli S.A., Luxembourg	60883	S.A., Luxembourg	60877
Paoli S.A., Luxembourg	60883	Soluxfi S.A., Luxembourg	60893
Parfood Invest S.A., Luxembourg	60904	Soluxfi S.A., Luxembourg	60893
Parfood Invest S.A., Luxembourg	60904	Stela II, S.à r.l., Luxembourg	60878
Parfood Invest S.A., Luxembourg	60904	Tier Sport Center, S.à r.l	60893
PFC Holding S.A., Luxembourg	60884	Tiling Financing S.A., Luxembourg	60878
PFC Holding S.A., Luxembourg	60884	Tropical Fish Center, S.à r.l	60892
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60868	Ulysse Invest, S.à r.l., Luxembourg	60868
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60869	Vema-Tec, GmbH, Mertert	60889
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60869	Westland International Finance Holding S.A., Lu-	
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60873	xembourg	60888
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60874	Westplan Industrie Holding A.G., Luxembourg	60889
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60874	Westplan Industrie Holding A.G., Luxembourg	60889
Philippe Dupré S.A. Holding, Luxembourg	60874	Wiz Art, S.à r.l., Luxembourg	60881
Pinceau Magique, S.à r.l.	60895	Wiz Art, S.à r.l., Luxembourg	60881
		, ,	
Pontonlux S.A., Luxembourg	60869	World Express S.A., Luxembourg	60878

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 58.425.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Giuseppe Sala, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Massimo Cungi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 juin 2001. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Giuseppe Sala en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Dell'Aria Burani, industriel, demeurant à Milan (Italie);
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Marco Radice, dirigeant, demeurant en Italie à Arese (MI), Via G. Matteotti 45 42.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A.

G. Dell'Aria Burani / S. Vandi / M. Radice

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49152/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48868/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 1998 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48869/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48870/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte: LUF 144.588,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48871/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 1999 excédant 50% du capital souscrit.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48872/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48873/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

ULYSSE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 64.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 6.864.100,- sera représenté par 1.801 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48969/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48898/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48899/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48900/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

GIUDIRMAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.130.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à huit cent quarante-trois mille neuf cent vingt-huit euros et soixante-douze eurocents (843.928,72 EUR) représenté par six mille huit cent huit (6.808) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48972/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PONTONLUX, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.096.

En date du 18 juin 2002, le domiciliataire soussigné de la société a dénoncé avec effet immédiat le siège social à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48989/268/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

LOUR FIRGM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de francs français en euros.

L'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros et quarante-cinq eurocents (154.933,45 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente euros et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48973/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2000 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48874/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte: LUF 155.862,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48875/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48876/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte: LUF 249.111,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48877/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(48878/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 57.586.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:
 - le report à nouveau de la perte: LUF 350.844,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48879/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

_

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

LUF 134.541,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48880/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

S.D.E.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heine. R. C. Luxembourg B 51.545.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 23 janvier 2002 que la résolution suivante a été adoptée:

Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros et à la suppression de la valeur nominale des actions.

L'article 5 alinéa premier des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 247,89 EUR (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48974/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 48.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société

La Gérante

(49028/754/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MELUSINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.434.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf eurocents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48975/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

MODICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-neuf eurocents (371.840,29 EUR) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de trente euros et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48976/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48901/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48902/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48903/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PHILIPPE DUPRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.483.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour PHILIPPE DUPRE S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / C. Day-Royemans

(48904/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FG ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.948.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2002

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur C, Madame Carine Bittler, employée privée, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim à L-1475 Luxembourg, ainsi que celle de l'administrateur B, Monsieur René Faltz, avocat-avoué, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Franck Ullmann, administrateur, demeurant à Paris, France, en remplacement de l'administrateur C, démissionnaire, et Monsieur Michel Barbier de la Serre, administrateur de société, demeurant 22, avenue Mozart à Paris (16ème), France, en remplacement de l'administrateur B, démissionnaire. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49000/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

MOMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 50.651.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize eurocents (123.946,76 EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze eurocents (123,95) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux eurocents (1.239.467,62 EUR) qui sera représenté par deux-mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze eurocents (123,95) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48977/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

NAROL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 40.829.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf eurocents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48978/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

EUROPEAN DYNAMICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 64.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49047/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PRESS CARGO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 61.665.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 8 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 alinéas 1 et 2 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six eurocents (74.368,06 EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux eurocents (247.893,52 EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48979/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

SIGN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 71.764.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf eurocents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48981/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

SCHWERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 40.273.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de francs français en euros.

L'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois eurocents (37.184,03 EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

L'article 5 alinéa 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq eurocents (2.478.935,25) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf eurocents (24,79) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48980/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.564.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 3 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-neuf eurocents (30.986,69 EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente euro et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune».

L'article 3 alinéa 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social pourra être porté à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euro et cinq eurocents (495.787,05 EUR) par la création de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente euro et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48982/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

EUROBRIDGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

EUROBRIDGE, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(48985/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

TILING FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 68.978.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euro six eurocents (74.368,06 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'article 5 alinéa 4 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille et quatre cents soixante-douze euro et vingt-trois eurocents (297.472,23 EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48983/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

WORLD EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 mai 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- 1. Transfert du siège social de la Société au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 mai 2002.
- 2. Conformément à l'article 1 (1) de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à la conversion du capital social de français en euros.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euro et soixante-neuf eurocents (30.986,69 EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente euro et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune».

«Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euro et cinquante-deux eurocents (247.893,52 EUR) qui sera représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de trente euro et quatre-vingt-dix-neuf eurocents (30,99) chacune».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48984/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 83.288.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

(49051/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INTESA LUXEMBOURG FUND, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(48986/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

DYNAMIC SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 19.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2002

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et de la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euro et après en avoir délibéré, l'Assemblée a décidé:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF;
- d'augmenter par incorporation d'une partie de la réserve lègale, le capital de 1.685,18 EUR pour le porter de 198.314,82 EUR à 200.000,- EUR;
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions, afin de la porter à 25,- EUR. ;
 - d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR) und ist aufgeteilt in achttausend (8.000) Aktien von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR)».

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570 fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48997/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

LEAKEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 78.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2002

L'Assemblée constate l'expiration du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée ratifie tous les actes posés par les administrateurs depuis leur nomination respective.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée accepte la démission de Madame C.- E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide également:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF;

- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social et du capital autorisé;
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5, alinéa 1 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Alinéa 1er. Le capital souscrit est fixé à un million neuf cent treize mille cent quarante-trois euros sept cents (1.913.143,07 EUR), représenté par soixante-dix-sept mille cent soixante-seize (77.176) actions sans valeur nominale chacune.»
- «Alinéa 3. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix-neuf millions cent trente et un mille quatre cent trente euros soixante-sept cents (19.131.430,67 EUR), qui sera représenté par sept cent soixante et onze mille sept cent soixante (771.760) actions sans valeur nominale chacune.»

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48996/595/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

CALOOCAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 78.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2002

L'Assemblée constate l'expiration du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée ratifie tous les actes posés par les administrateurs depuis leur nomination respective.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée accepte la démission de Madame C.- E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide également:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF;
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social et du capital autorisé;
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5, alinéa 1 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:
- «Alinéa 1^{er}. Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit euros trois cents (574.518,03 EUR), représenté par vingt-trois mille cent soixante-seize (23.176) actions sans valeur nominale chacune.»
- «Alinéa 3. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions sept cent quarantecinq mille cent quatre-vingt euros trente-trois cents (5.745.180,33 EUR), qui sera représenté par deux cent trente et un mille sept cent soixante (231.760) actions sans valeur nominale chacune.»

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48995/595/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.254.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2002, vol. 169, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

(48991/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.254.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., domiciliée 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48999/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

WIZ ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.461.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Signature.

(49001/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

WIZ ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.461.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Signature.

(49002/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

OBELISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 37.047.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

(48992/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

OBELISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 37.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2002

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.

Vu le libellé restrictif de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée constate que la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, intervenue par Conseil d'administration du 8 mai 2001, est entachée d'irrégularité et ratifie tous les actes posés par cette dernière en tant qu'administrateur de la société depuis le 8 mai 2001.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, intervenue par Conseil d'administration du 23 avril 1999 et accepte sa démission avec effet immédiat. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur de la société, la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

L'Assemblée décide de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital actuellement exprimé en LUF.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de 421,30 euros par incorporation d'une partie de la réserve lègale, pour le porter de 49.578,70 euros à 50.000,- euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002.

L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR)».

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569 fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48998/595/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA LUXEMBOURG BRANCH, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.531.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (49089/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PAOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 35.448.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

(48993/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PAOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 35.448.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2002

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dahlstrand, demeurant à S-18263 Djursholm et de Monsieur Roeland P. Pels, demeurant 12, rue Léon Thyes à L-2636 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48994/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

BACKES ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert. R. C. Luxembourg B 37.247.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 562, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Mertert le 14 juin 2002

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 3 contre 0 voix;

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en €;

décident d'augmenter le capital social de 421,30 € pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 € à 50.000,- € par prélèvement sur les résultats reportés;

décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- Le capital social entièrement libéré est fixé à 50.000 €, divisé en 2.000 parts sociales de 25,- € chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertert, le 14 juin 2002.

Signatures.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2002, vol. 169, fol. 44, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(49003/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 44.118.

EXTRAIT

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires de la société INTERNATIO-NALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT A.G., réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 1999, ont pris unanimement la décision de maintenir l'activité sociale de la société.

Luxembourg, le 11 juin 1999.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49005/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INTERNATIONALE PROJEKTENWICKLUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 44.118.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 juin 2002 que:

Le capital social est converti en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998 et l'article 5 des statuts est modifié

«Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien rückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.»

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 5, case 6. – Recu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49016/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PFC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 24.824.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49083/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PFC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 24.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49084/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

ROMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 69.441.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2002 a pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts dans son alinéa 1er pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- (trente et un mille) euros divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur et intégralement libérées.»

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour extrait conforme

M. Fritsch

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49006/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

NEURATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 60.202.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2000 que:

Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville-Garche, 59, route de Mondorff remplace l'administrateur révoqué Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Mersch, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour NEURATH S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49007/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

NEURATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 60.202.

EXTRAIT

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2002 ont pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien rückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.»

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour NEURATH S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49008/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 60.703.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 juin 2002 a pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien rückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.»

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49009/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

INCOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 60.703.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 octobre 2000 que:

Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville-Garche, 59, route de Mondorff remplace l'administrateur révoqué Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Mersch, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49010/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

NEI IMMO-GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent. R. C. Luxembourg B 79.429.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 10 juin 2002

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la présentation du capital social.

Décision

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité des voix:

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- (LUF) en euros;

décident d'augmenter le capital social de 5,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.400,- euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2002.

NEI IMMO-GERANCES, S.à r.l.

Signature

(49017/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PYRAMIDE ATALANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 56.058.

_

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 septembre 2000 que:

Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville-Garche, 59, route de Mondorff remplace l'administrateur révoqué Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Mersch, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49011/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

PYRAMIDE ATALANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 56.058.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mai 2002 a pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-deux mille deux cents (42.200,-) euros représenté par mille sept cents (1.700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49012/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

GAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet. R. C. Luxembourg B 43.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49024/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

GAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet. R. C. Luxembourg B 43.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49025/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

WESTLAND INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 42.991.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 juin 2002 a pris la décision de convertir le capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.»

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49013/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

N.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 55.136.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2002

- 1) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en euros et augmenté à concurrence de 105,32 euros par incorporation de résultats reportés.
 - 2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:
- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49018/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

BUSINESS ARCHITECS INTERNATIONAL (SUCCURSALE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.911.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49048/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

BUSINESS ARCHITECS INTERNATIONAL (SUCCURSALE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(49049/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

WESTPLAN INDUSTRIE HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 59.869.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 octobre 2000 que:

Madame Christel Dumont, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace l'administrateur révoqué Madame Maria Marques, employée privée, demeurant à Mersch, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour WESTPLAN INDUSTRIE HOLDING A.G.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49014/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

WESTPLAN INDUSTRIE HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 59.869.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 mai 2002 que:

- 1. Les mandats d'administrateur de Madame Christel Dumont et Messieurs Dieter Grozinger de Rosnay et Marco Fritsch, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Madame Christine Schmitt sont renouvelés pour une période de 6 années.
- 2. Suite à la conversion du capital social en euros conformément à la loi du 10 décembre 1998, l'article 5 des statuts est comme suit:
- «**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreissigtausendachthundert (33.800,-) Euro und ist in sechshundertsechzig (600) vollständing eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Nach Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien rükkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.»

Luxembourg, le 17 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour WESTPLAN INDUSTRIE HOLDING A.G.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49015/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

VEMA-TEC, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 2b, rue de Manternach. R. C. Luxembourg B 64.475.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue à Mertert en date du 21 juin 2002

- 1) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en euros et augmenté à concurrence de 105,32 euros par incorporation de résultats reportés.
 - 2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cinq cent parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertert, le 26 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49019/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

GESTLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4907 Bascharage, 17, rue J.N. Schumacher. R. C. Luxembourg B 45.062.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue à Bascharage en date du 17 juin 2002

- 1) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en euros et augmenté à concurrence de 13,31 euros par incorporation de résultats reportés.
 - 2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) représenté par mille parts sociales de trente et un euros (31,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 570, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49021/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin. R. C. Luxembourg B 65.743.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Signature.

(49180/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin. R. C. Luxembourg B 65.743.

Extrait de la résolution prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2002

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Pour extrait conforme et sincère

IGLS INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 570, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49181/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

GARAGE CASTERMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.491.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue à Rollingen en date du 14 juin 2002

- 1) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en euros et augmenté à concurrence de 294,91 euros par incorporation de résultats reportés.
 - 2) L'article 6 des statuts est modifié comme suit:
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente cinq mille euros (35.000,-) représenté par mille quatre cents parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 84, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49022/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2002.

SIMTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 52.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49026/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

SIMTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 52.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49027/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49029/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49030/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49031/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49032/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2002, vol. 569, fol. 23, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour la Société.

(49033/754/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

TROPICAL FISH CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.353.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société TROPICAL FISH CENTER, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49052/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

CELFLOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 4.544.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CELFLOOR S.A., tenue le 14 mai 2002, enregistré à Luxembourg le 27 juin 2002, volume 570, folio 18, case 8, ce qui suit:

L'Assemblée a désigné comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004 Madame Johanna Mozer, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette en remplacement de Monsieur Henri Hellinckx, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

Pour la société

Signature

(49066/307/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

TIER SPORT CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 21.262.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société TIER SPORT CENTER, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49053/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

SOLUXFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature.

(49140/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

SOLUXFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 50.534.

Il résulte de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2002 que le capital social de la société est transformé avec effet au 1er janvier 2002 de LUF 20.000.000,- en EUR 500.000,- représenté par 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,00. Le capital est arrondi à ce nouveau montant par incorporation des sommes disponibles en résultats reportés, soient EUR 4.212,95.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49141/799/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

SECRET GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 49.985.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 20 juin 2002

Le jour 20 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société SECRET GAR-DEN, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49054/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

O.R. & B CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.088.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49085/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

QUICK WASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 13.191.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société QUICK WASH, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49055/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

COMPAGNIE DES HUILES ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 70.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49075/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PINCEAU MAGIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.079.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société PINCEAU MAGIQUE, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour;

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68 Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49056/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MEDITERRANEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 50.239.

Procès-Verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société MEDITERRA-NEO, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en EURO en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,- , représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49057/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUX PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 71.056.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société LUX PARIS, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49058/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

LUMI ELEC, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 68.902.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société LUMI ELEC, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49059/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

FISH CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 29.417.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société FISH CENTER, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;

- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49060/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

BUCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.707.

Les statuts coordonnés au 1^{er} janvier 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

J. Reuter.

(49133/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

BUCOMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.707.

Réunion de l'Assemblée Générale des associés, tenue au siège le 14 juin 2002

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, les associés décident à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi le capital social de LUF 1.000.000,- sera-t-il augmenté de LUF 8.498,- par incorporation de résultats reportés pour être porté à LUF 1.008.498,- puis transformé en EUR 25.000,-. Le capital social d'EUR 25.000,- sera représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 25,- chacune.

L'article 6 des statuts aura donc au 1^{er} janvier 2002 la teneur suivante: «Le capital social est fixé à la somme de vingtcinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

Les parts ont été souscrites comme suit:			
1 Par Monsieur Armand Hilger, expert en automobile, demeurant à parts sociales	<u> </u>	•	500
2 Par Monsieur Claude Martiny, expert en automobile, demeurant cinq cents parts sociales	à Esch-sur-Alzette, 4-12	2, rue de l'Ecole,	500
Total: mille parts sociales			000
Leudelange, le 24 juin 2002.			
Les associés	Nombre de parts	Signatures	
Monsieur Armand Hilger	500	Signature	
Monsieur Claude Martiny	500	Signature	
Total:	1.000		
Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 97, case 12. –	Reçu 12 euros.		
	La Pacava	vur (cianó): I Mullon	

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49134/517/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

CAFFE CENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 63.011.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société CAFFE CENTRALE, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49061/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

GENACAP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 61.682.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(49086/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

ARCHIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 41.211.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société ARCHIS, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

(49062/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MECTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 56.320.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(49087/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

NEW TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 36.088.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 15 juin 2002

Le jour 15 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société NEW TRA-DING, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 15 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49063/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.269.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

(49067/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. LuxembourgB 57.269.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49068/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.269.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49069/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.269.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49070/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.269.

Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49071/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

IMMO-SUNSHINE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.968.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 20 juin 2002

Le jour 20 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société IMMO-SUNSHINE S.A., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 31.250,- par la création et l'émission de 125 nouvelles actions de EUR 250,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes qui seront annulées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vasta Roberto, administrateur de la société,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Vasta Valeria et désigne comme secrétaire Mademoiselle Vasta Viviana.

Le président, après avoir vérifié:

- que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 2.000.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix (49.578,70) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de vingt et un virgule trente (21,30) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 49.578,70) à quarante-neuf mille six cents Euros (EUR 49.600,-) pour permettre l'émission de 200 (deux cents) actions de EUR 248,- chacune en substitution des deux cents actions existantes qui seront annulées

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 49.600,- représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de 248,- (deux cent quarante-huit) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49064/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MAYA QUETZAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 52.932.

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 18 juin 2002

Le jour 18 juin 2002, à 10.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des associés de la société MAYA QUET-ZAL, S.à r.l., pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 2) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à EUR 12.400,-.

Le président, après avoir vérifié:

- que tous les associés sont présents;
- qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

ouvre la séance et expose les raisons des points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 500.000,-, pour l'exprimer dorénavant en Euro au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, (12.394,68) Euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq virgule trente-deux (5,32) Euros, pour le porter de son montant actuel converti de (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-).

A la suite de la décision qui précède:

Le capital social est fixé à EUR 12.400,-, représenté par 100 (cent) parts d'une valeur nominale de 124,- (cent vingt-quatre) Euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49065/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MEDIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49079/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MEDIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.3552.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49080/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MEDIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49081/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

MEDIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49082/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49072/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49073/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2002.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

(49074/800/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.425.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(49088/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

OXYMETER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.823.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, atteste par la présente que la société

OXYMETER LUXEMBOURG S.A., R. C. Numéro 50.823

n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 22 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49090/816/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.

EAST WEST EUROPEAN STAFFING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eleventh of June. Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. The company M.D.M. HOLDING S.A., having its registered office in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by Ms Sandrine Ortwerth, employee, residing in Arlon, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 28, 2002; and
- 2. The company EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A., having its registered office in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by Ms Sandrine Ortwerth, previously named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on May 28, 2002.
- 2. The company AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., having its registered office in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by Mrs Laëtitia Frisch, employee, residing in Arlon, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on May 28, 2002.

The aforesaid companies have been incorporated by deeds of the undersigned notary of the 10th of June 2002.

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

- **Art. 1. Form and name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of EAST WEST EUROPEAN STAFFING S.A. (the «Company»).
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may grant loans and guarantees, in any form, to subsidiaries and related companies.

The Company may finance its activities in particular via the issue of bonds or notes, in any form, and via third party financing, in any form.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at 206,800.- (two hundred six thousand eight hundred euros) consisting of 2,068 (two thousand sixty-eight) shares in registered form with a par value of € 100.- (100 euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in a registered form.

A register of the shareholders holding registered shares of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of registered shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the trans-

feror and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of April each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the

resolutions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to determine the corporate policy and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration within the Company's corporate objects.

The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may appoint a person in charge with the daily management (délégué à la gestion journalière), either director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company. An appointment of a member of the board of directors of the Company as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The board of directors of the Company is also authorised to nominate officers of the Company, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors of the Company may revoke such nomination at any time.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 17. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), or, where requested by the law, an independent external auditor. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.
- Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Luxembourg francs or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»).

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of

the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.
- Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the thirty-first of December 2002.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2003.

Subscription and payment

The shares in the Company are subscribed as follows:

(1) M.D.M. HOLDING S.A., prenamed: four hundred and ninety-seven shares	497
(2) EUROPEAN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING S.A., prenamed: seven hundred and forty-eight shares	748
(3) AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., prenamed: eight hundred and twenty-three	
shares	823
Total: two thousand sixty-eight shares	2,068

The subscribers have paid in addition to the par value of one hundred euros (100.- EUR) per share, eighteen euros four cents (18.04 EUR) per share as a share premium.

The shares have all been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of two hundred forty-four thousand one hundred and six euros seventy-two cents (244,106.72 EUR), whereof two hundred and six thousand eight hundred euros (206,800.- EUR) are allocated to the capital and thirty-seven thousand three hundred and six euros seventy-two cents (37,306.72 EUR) are allocated to a share premium account, is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to 5,000.- EUR.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
- (a) Mr Guy Glesener, conseiller juridique, whose business address is at Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri;
- (b) Mr Jacques Tordoor, employé privé, whose business address is at Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri;
- (c) Mr Etienne Gillet, comptable, whose business address is at Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri;
- (iv) that there be appointed as statutory auditor of the Company:

ERNST & YOUNG, whose registered office is at Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall; and

(v) that the address of the registered office of the Company is at L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux, le onze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. M.D.M. HOLDING S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici dûment représentée par Mademoiselle Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 28 mai 2002; et
- 2. EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici dûment représentée par Mademoiselle Sandrine Ortwerth, prénommée, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 28 mai 2002.

3. AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., une société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici dûment représentée par Madame Laëtitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 28 mai 2002.

Les prédites sociétés ont été constituées suivant actes du notaire soussigné du 10 juin 2002.

Lesdites procurations après signature ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- **Art. 1**er. Forme Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EAST WEST EUROPEAN STAFFING S.A. (ci-après, la «Société»).
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration., la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut accorder des prêts et avances et des garanties, sous n'importe quelle forme, à des filiales et sociétés liées.

La Société peut financer ses activités notamment par l'émission d'obligations ou d'instruments de dettes, sous n'importe quelle forme, et elle peut obtenir des concours financiers et financements de tiers, sous n'importe quelle forme. La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à € 206.800,- (deux cent six mille huit cents euros) représenté par 2.068 (deux mille soixante-huit) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.
 - Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

- Art. 7. Transfert des actions nominatives. Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.
- Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le second mercredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique de la Société ainsi que pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration de la Société ne dépassant pas l'objet social.

Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière ou à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet social et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, aux fondés de pouvoirs de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer une personne chargée de la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société poux tout ce qui concerne la gestion journalière, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet social

et la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société. La nomination d'un administrateur chargé de la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer des fondés de pouvoirs de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut révoquer une telle nomination à tout moment.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

- Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année
- Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi de 1915»).

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- Art. 21. Modifications statutaires. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et paiement

Les actions de la Société sont souscrites comme suit:

1. M.D.M. HOLDING S.A., sus-mentionnée: quatre cent quatre-vingt-dix-sept actions	497
EUROPEAN INVESTMENT PARTNERS HOLDING S.A., susmentionnée: sept cent quarante-huit actions.	748
3. AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., susmentionnée: huit cent vingt-trois actions	823
Total: deux mille soixante-huit actions	2.068

Les souscripteurs ont payé en sus de la valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, la somme de dix-huit euros quatre cents (18,04 EUR) par action à titre de prime d'émission.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de deux cent quarante-quatre mille cent six euros soixante-douze cents (244.106,72 EUR), dont deux cent six mille huit cents euros (206.800,- EUR) sont attribués au capital et trente-sept mille trois cent six euros soixante-douze cents (37.306,72 EUR) sont attribués au poste prime émission, est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 5.000,- EUR.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois.
- (ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un,
- (iii) sont nommés administrateurs de la Société:
- (a) Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
- (b) Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
- (c) Monsieur Etienne Gillet, comptable, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 - (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société:
 - ERNST & YOUNG, dont le siège social est à Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
 - (v) le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
 - Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ortwerth, L. Frisch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 13CS, fol. 8, case 1. – Reçu 2.441,07 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

F. Baden.

(49333/200/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2002.